

## LA QUESTION DES FEMMES EN TUNISIE : DROITS, LUTTES ET PERSPECTIVES

*En novembre dernier, pour une soirée organisée dans le cadre de la Semaine de solidarité internationale sur les "Femmes du Maghreb en luttés", nous - Maroc Solidarités citoyennes et le CIIP - avons invité Abir Krefa, jeune doctorante tunisienne qui travaille sur les droits sociaux en Tunisie, spécifiquement sur les droits des femmes. Voici le texte de son intervention.*

**L**es droits des femmes, "vitrine" du régime de Bourguiba à Ben Ali

*La question des droits des femmes, mythes et réalités*

La Tunisie de Bourguiba, puis de Ben Ali, a souvent été présentée dans les médias occidentaux comme un pays "libéral" en matière de droits des femmes, au Code du Statut Personnel (CSP) le plus égalitaire du monde arabe. Il faut ici faire la part de la réalité des idées reçues et de l'instrumentalisation réelle dont la cause des femmes a fait l'objet dans le pays, sous Bourguiba, puis surtout à partir de 1987, avec l'arrivée au pouvoir de Ben Ali.

Instauré en 1956, le CSP a aboli la polygamie, supprimé la répudiation et instauré le divorce judiciaire. Il a aussi établi l'âge minimum légal au mariage à 18 ans pour les deux sexes, accordé le droit de vote aux femmes, etc. Ce sont ses principales innovations, qui méritent toutefois d'être relativisées : les femmes n'avaient pas voté à la première élection, de l'Assemblée Nationale Constituante issue du mouvement de décolonisation, qui avait eu lieu avant le 13 août, date de l'adoption du CSP ; l'abolition de la polygamie, présentée comme une mesure juridique révolutionnaire, ne l'était pas au regard des pratiques sociales en vigueur. En 1956, 5% seulement des ménages étaient polygames, et cette forme de couple était surtout répandue dans la haute bourgeoisie. La règle juridique est donc venue consacrer des évolutions sociales qui étaient déjà massivement majoritaires dans la pratique, et c'est sans doute la raison pour laquelle elle a rencontré relativement peu de résistances. Par ailleurs, il est très important de souligner que ces dispositions juridiques ont été adoptées non pas au nom d'un référentiel "laïc" et de la "séparation entre le juridique et le religieux", mais en se fondant sur l'interprétation des textes sacrés. C'est ainsi que Bourguiba soulignera à plusieurs reprises, au cours de ses interventions publiques, la conformité du CSP avec les textes religieux.

Quelques années plus tard, le Planning Familial est créé, et l'avortement légalisé, avant la France : autant de mesures qui peuvent paraître "révolutionnaires", et qui ont effectivement permis aux femmes de contrôler leur fécondité. Le résultat en est qu'aujourd'hui le taux de fécondité moyen des Tunisiennes s'élève à 2 enfants par femme, ce qui correspond à celui des pays ayant achevé leur "transition démographique". L'État postcolonial va aussi s'engager dans une politique de scolarisation massive, publique et gratuite, pour les deux sexes, et aucune barrière légale à l'entrée sur le marché du

travail n'existe pour les femmes (contrairement par exemple à l'Égypte pour exercer les fonctions de juges). Il n'y a pas de profession qui relèvent d'un privilège masculin... pas dans la loi en tout cas. Le problème majeur est que ces mesures ont été clairement adoptées, légitimées et publicisées non pas, s'agissant par exemple de l'avortement, pour répondre à des revendications des femmes de disposer de leur corps, mais dans l'objectif de sortir du sous-développement, et d'accéder à ce qui est présenté comme "la modernité", le contrôle de la démographie est tenu comme une des conditions de réduction du sous-développement. L'accès des femmes à l'instruction et au marché du travail ont également été légitimés de cette façon. De fait, quand au début des années 1980, le pays connaît des difficultés économiques, les discours officiels, y compris de Bourguiba lui-même, mettent en avant que les fonctions premières des femmes demeurent celles d'épouse et de mère, que leur travail salarié ne doit pas s'effectuer au détriment de leur investissement dans le domaine domestique.

La gestion étatique de la question des femmes en Tunisie pose alors deux problèmes à ce moment-là : la domination d'un discours paternaliste et l'accent sur l'exceptionnalisme du statut des Tunisiennes par rapport au reste du monde arabe. L'instrumentalisation de la question des femmes par les élites politiques, masculines, dominantes, a pour effet de délégitimer les revendications d'égalité réelle, d'invisibiliser les discriminations juridiques maintenues ; et d'autre part, d'occulter que le CSP n'a bénéficié qu'à une minorité de femmes, notamment en ne posant pas du tout la question des conditions socio-économiques rendant possible l'exercice de ces droits juridiques.

*La naissance d'un mouvement féministe autonome*

Prise en charge sur le mode paternaliste, la question des femmes telle qu'elle est imposée a tendance à exclure les premières concernées. Jusqu'à la naissance du mouvement féministe autonome à partir du début des années 1980, cette question est donc monopolisée par les institutions de l'État, comme l'Union Nationale des Femmes de Tunisie (l'UNFT). C'est au début des années 1980 qu'émerge la mouvance féministe autonome la plus visible : rassemblant des militantes appartenant pour la plupart aux classes moyennes, il s'agit de la première génération du CSP, ayant bénéficié de l'accès à l'enseignement supérieur. Elles ont alors entre 20 et 30 ans, ont souvent milité dans les structures de la gauche estudiantine - au sein de l'Union Générale des Étudiants -

dians de Tunisie (UGET) - syndicale au sein de l'Union Général du Travail de Tunisie (UGTT), Parti Communiste, dans les groupes d'extrême gauche, ou continuent à le faire parallèlement pour certaines. C'est la conjugaison de trois facteurs qui conduit ces femmes à s'organiser de façon autonome : les expériences de sexisme vécues au cours de leurs expériences, y compris dans ces structures ; leur contestation de la gestion paternaliste par les élites étatiques de la question des femmes ; et enfin, la montée du courant islamiste, dont les militants sont de plus en plus visibles, notamment sur les campus universitaires, ainsi que les attaques par certains de ces derniers envers les avancées contenues dans le CSP.

Elles investissent le club de culture Tahar Haddad, dirigé alors par la romancière Jalila Hafsia, pour y débattre de la permanence des inégalités sexistes, tant sur le plan juridique que pratique, de la stratégie à adopter aussi bien face au pouvoir qu'aux islamistes, etc. Le mouvement connaît des scissions, sur la place à accorder à "l'identité arabo-musulmane" et à la "laïcité", sur la possibilité ou non de s'inspirer des modalités et du contenu des luttes des féministes "occidentales", et sur la pertinence de se former en mouvement non-mixte, dans un contexte où la mixité dans les autres espaces sociaux semble fragile et subie, notamment, les attaques des militants islamistes. C'est de ce groupe informel qu'est née, en 1989, la première association féministe autonome : l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) dont les militants vont formuler les revendications suivantes : la sécularisation du droit, notamment pour permettre l'égalité successorale (le CSP demeure discriminatoire à ce sujet, les sœurs héritant la moitié de ce qu'héritent leurs frères) ; la démocratisation de la vie publique, le pluralisme politique et associatif, les libertés d'expression, de presse, etc. La question des droits des femmes est conçue comme inséparable de la lutte contre le régime autoritaire. Les militantes de l'ATFD vont beaucoup œu-



Marche de l'ATFD (janvier 2011) -  
Source : <http://femmesdemocrates.org>

vrer pour politiser la question des violences, notamment conjugales, envers les femmes, et ont mis en place un centre de conseil et d'accompagnement juridique pour les femmes victimes de violences. Malgré le formidable travail accompli, en dépit du harcèlement, notamment policier, dont les militantes ont fait l'objet, l'ATFD n'a jamais été une association de mobilisation massive : ses militantes sont perçues comme appartenant aux catégories socioprofessionnelles aisées (avocates et universitaires pour la plupart), originaires de milieux sociaux également relativement privilégiés, francophones, francophiles, etc.

### *L'occultation des conditions socio-économiques*

Le deuxième problème posé par le discours officiel du régime, outre qu'il tend à évincer les femmes de leurs propres luttes, est que les femmes "vitrines" appartiennent aux catégories socioprofessionnelles aisées : ingénieures, médecins, universitaires, artistes, écrivaines, celles à qui le CSP a justement bénéficié. Elles peuvent parfois être originaires des classes populaires et avoir connu une forme d'ascension sociale, mais elles sont quasi-exclusivement issues des régions côtières du pays.

Il existe en effet des disparités de conditions de vie considérables entre les couches moyennes concentrées à Tunis et dans les villes côtières d'une part (la côte est), qui ont pour beaucoup connu une forme d'ascension sociale à travers la généralisation du système scolaire et la construction, dans les 25 années consécutives à l'Indépendance, des infrastructures éducatives, hospitalières, etc. et les habitant-e-s des régions du sud, du centre et du centre-ouest, totalement délaissées par les politiques de développement. Ces inégalités régionales s'expliquent par le recrutement géographique des élites politiques dominantes depuis 1956 : eux-mêmes originaires du Sahel (la côte est), ils ont fait le choix de favoriser cette région dont ils étaient issus. Le différentiel de taux de scolarisation entre les deux sexes est ainsi demeuré élevé dans les régions de l'intérieur, au moins jusqu'à la moitié des années 1980. L'absence d'infrastructures scolaires de proximité décourageait en effet les familles à envoyer leurs filles à l'école, en raison de la prégnance des logiques de l'honneur. Les filles nées en milieu rural du sud et de l'intérieur du pays ont donc, de fait, été exclues des politiques de développement.

Par ailleurs, la mise en avant du CSP dans les discours officiels des élites politiques dominantes occulte les conditions socio-économiques qui rendent possible l'exercice des droits juridiques. Alors que la garde des enfants relève, normalement, depuis quelques années, du droit de la mère, en cas de divorce, les juges ont tendance à prendre en considération les revenus des deux époux pour décider du/de la bénéficiaire de la garde. Les femmes des

## TUNISIE

... / ...

classes populaires n'exerçant pas d'emploi salarié ou celles dont les revenus sont jugés insuffisants par les juges pour assumer les charges matérielles de leurs enfants se voient refuser la garde de ces derniers. Anticipant les décisions des juges, beaucoup de femmes hésitent par conséquent à déposer une demande de divorce. Le droit au divorce, inscrit dans le CSP depuis 1956, n'est ainsi, de fait, effectif que sous certaines conditions socio-économiques.

### Les femmes dans les luttes sociales et politiques

Au cours du demi-siècle autoritaire, les femmes ont milité dans les structures de la gauche estudiantine, en milieu syndical, dans les organisations d'extrême-gauche et beaucoup d'entre elles ont connu la prison et la torture. Journalistes, comme Sihem Ben Sedrine, avocates, comme Radhia Nasraoui, elles ont été en butte aux tracasseries, au harcèlement, à l'emprisonnement, et parfois contraintes à l'exil. Ces figures résistantes sont relativement bien connues ; ce qui l'est moins, en revanche, c'est l'implication des femmes sur le terrain des luttes sociales, en milieu rural ou dans les usines de textiles, où elles revendiquent des conditions de travail plus dignes. Les femmes ont été aussi à l'avant-garde du grand mouvement de contestation social et politique de Gafsa, en 2008, initié des sit-in, bravé la répression policière et militaire. Ce mouvement a été soutenu par les féministes de l'ATFD, en un moment de solidarité entre le mouvement de femmes relativement structuré en association, et celui, plus informel, des femmes engagées sur le terrain des luttes sociales, au quotidien. Mais les convergences sont demeurées rares.

Les militantes de l'ATFD et l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD) ont organisé une manifestation à Tunis le 29 janvier 2011, la veille du retour de Rached Ghannouchi, un des fondateurs et leaders du mouvement islamiste Ennahdha, de Londres. Cette manifestation féministe massivement inédite a compté deux à trois mille personnes, rassemblées par les revendications d'égalité juridique radicale d'une part, l'exigence de séparation du politique et du religieux, et par la nécessité de faire front aux islamistes, de préserver les droits existants. Ce sont quasi-exclusivement des femmes des classes moyennes, habitant plutôt les banlieues bourgeoises ou petites bourgeoises de la capitale, qui s'étaient mobilisées autour de ces mots d'ordre.

Ce sont aussi des féministes de l'ATFD qui ont milité



Manifestations de femmes dans le bassin minier de Gafsa (2008) - Source : Tunisiennes d'aujourd'hui, <http://nissa.aljil-aliadid.info>



pour que la clause de la parité soit inscrite dans le code électoral des élections à la Constituante du 23 octobre 2011. Les féministes de l'ATFD étaient en effet représentées au sein de "l'Instance de réalisation des objectifs de la révolution et de la transition démocratique", sorte de mini-parlement non élu représentant les principaux partis politiques existant avant le 14 janvier et les associations de la société civile (de droits humains, de soutien aux prisonniers politiques, etc.) et de l'UGTT. C'est à leur initiative qu'a été adoptée la parité à l'intérieur des listes, avec l'obligation de l'alternance des candidatures féminines masculines. Cette loi a été votée par la quasi-totalité des partis représentés dans ce mini-parlement, mais sur les 1500 listes environ qui se sont présentées dans l'ensemble des circonscriptions, seules 5% comptaient des femmes en tête, et donc en position de possible éligibilité. Les débats sur la parité, sur la représentativité des femmes dans les instances élues, sont légitimes, mais ils ont aussi tendance à occulter la question sociale qui a été au centre des revendications populaires. Le taux de diplômés chômeurs avoisine ainsi les 50% dans beaucoup de villes, notamment dans les "foyers de la Révolution" : Gafsa, Sidi Bouzid, Thala, et Kasserine.

Le processus de "transition" tel qu'il a été défini par les élites politiques militantes a profité exclusivement à la bourgeoisie et à la petite bourgeoisie. Les milieux d'affaires sont plutôt heureux de l'éviction du clan Ben Ali/Trabelsi qui avait la mainmise sur les secteurs les plus lucratifs du pays. A moyen terme, en l'absence de redéfinitions des règles du jeu social, d'augmentation du SMIC, de la mise en place d'un impôt progressif, ce sont les plus riches qui vont tirer les bénéfices de la Révolution. Les membres de la petite bourgeoisie lettrée sont plutôt heureux de la liberté d'expression. Mais les classes populaires qui ont encaissé le prix le plus élevé de la Révolution, à la fois humain (en termes de victimes de la répression) et économique (avec l'inflation, etc.), ont vu leurs conditions de vie se détériorer. Or les femmes sont encore plus touchées par le chômage que les hommes, effectuent des emplois plus précaires, sont plus souvent démunies de toute protection sociale, etc. L'un des problèmes majeurs est

que la question sociale a occupé une place marginale dans les débats politiques ayant dominé la campagne électorale.

### Quelques commentaires sur les résultats des élections du 23 octobre 2011

*L'éviction de la question sociale du débat politique et médiatique*

Les revendications des révolutionnaires étaient sociales et démocratiques : le droit au travail, à la liberté et à la dignité. Or, la question qui a structuré les débats, très rapidement après la prise en charge du processus de transition par les partis politiques, est celle, "identitaire", relevant des modalités de rapport entre le religieux et le politique. La structuration du débat politique, sur les plateaux télévisés et pendant les meetings électoraux, autour de cette question, a eu pour effet d'exclure les classes populaires du processus de transition. Contrairement à ce qui a été mis en avant et ressassé dans les médias, tant tunisiens qu'étrangers, la participation électorale n'a pas été forte. Les taux de 80% de participation annoncés le soir du 23 octobre ont été calculés sur la base des électeurs et électrices inscrit-e-s sur les listes pendant la brève période de juillet-août 2011. Si on prend en compte l'ensemble du corps électoral, ce sont la moitié des électeurs et des électrices qui ne sont pas allé-e-s voter. Qui seraient les abstentionnistes : plutôt des femmes que des hommes ? Plutôt des jeunes que des plus âgés ? Plutôt des membres des classes populaires que des classes moyennes et la bourgeoisie ? Si nous ne disposons pas, jusqu'à ce jour, de sources sur cette question, de telles hypothèses sont probables.

### *La poursuite des mouvements sociaux*

Le soir des élections, des jeunes d'une banlieue de Menzel Bouzaïène ont organisé une manifestation, avant même l'annonce des résultats, au slogan : "Élections, la comédie continue", signifiant leur volonté de boycotter un processus qui a eu pour effet d'exclure la jeunesse populaire ayant permis cette Révolution. Les mouvements sociaux continuent : au cours de la semaine du 7 novembre, des ouvrières d'une usine de production d'huile à Tunis ont manifesté pour exiger le droit à l'assurance maladie. Les conditions des femmes travailleuses en milieu rural sont extrêmement rudes : elles travaillent de six heures du matin à six heures du soir pour 6 dinars par jours (3 euros !), sans protection sociale, et elles sont sanctionnées quand elles sont surprises ... à manger un fruit.

Dans ces conditions, on comprend que les revendications principales des féministes de l'ATFD autour de l'égalité successorale, du partage de l'autorité parentale, de la levée de l'interdiction du mariage d'une musulmane avec un non-musulman, de la transmission de la nationalité de la mère aux enfants

sans condition, ne soient pas très audibles par les femmes des classes populaires, leurs préoccupations, d'abord socio-économiques, étant ailleurs.



in <http://tunisiedemtransitions.wordpress.com>

### *Les résultats des élections : une défaite pour les classes populaires et/ou les féministes ?*

Les élections ont porté au pouvoir une assemblée de droite, au-delà des différences d'orientations idéologiques entre les élus, qu'ils soient "islamistes", "modernistes", "conservateurs" ou "progressistes". Les questions des protections sociales, de la distribution des richesses, de l'impôt progressif, risquent d'être marginalisées par les futurs gouvernements. Les dirigeants du mouvement islamiste, qui a remporté une majorité relative, se sont empressés, dès leur victoire annoncée, de rassurer les milieux d'affaires et les "partenaires" européens de la Tunisie : les accords "d'échange", fondamentalement inégalitaires, ne seront pas remis en cause, la dette extérieure sera honorée, et les cours boursiers doivent être préservés. Les conditionnalités du FMI et de la Banque mondiale ne sont pas contestées. Le libéralisme économique est le credo des nouvelles élites politiques : en ce sens, aucune rupture avec les trois décennies antérieures.

Par ailleurs, les féministes s'inquiètent des menaces de régression des conditions des femmes et tirent déjà la sonnette d'alarme. Un phénomène, semble-t-il, nouveau, est apparu quelques jours après l'annonce des résultats : dans les Universités, des étudiants qui se permettent d'adresser des remarques à des enseignantes sur leurs tenues vestimentaires, alors même que le rapport d'autorité institutionnel ne leur est pas favorable... Si ces atteintes aux libertés vestimentaires des femmes peuvent se produire dans un tel contexte, qu'en est-il pour celles qui ne disposent pas des ressources pour y faire face ? Quelques jours après l'annonce des résultats, une manifestation de femmes a eu lieu place du gouvernement, pour exiger l'inscription du CSP dans la Constitution.

S'il est difficile d'anticiper sur l'évolution des rapports de force, on peut toutefois, relativisant cette analyse qui incite au pessimisme, supposer que la Révolution ayant été un moment d'intense politisation, les solidarités qui ont pu se tisser permettront de poursuivre les luttes sociales et politiques.

Grenoble, le 16 novembre 2011

Abir Krefa